

Questions orales

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE SURTAXE SUR LES REVENUS DÉPASSANT LE MAXIMUM FIXÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Si l'on veut que ce programme ait quelque succès, il doit paraître équitable à ceux qu'il touche de plus près. Ils ne doivent pas avoir l'impression qu'on ne leur demande pas de faire des sacrifices que seules les personnes qui ont un revenu bien plus élevé, les membres des professions libérales qui travaillent à leur propre compte, peuvent faire. Le premier ministre voudrait-il étudier cette question, vérifier ce que proposent ses représentants et considérer l'idée d'imposer la surtaxe de 100 p. 100 à laquelle il semblait faire allusion lorsqu'il a parlé de frapper les travailleurs d'une taxe qui réduirait à néant toute hausse de revenu dépassant le maximum fixé par la réglementation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense que je dois corriger l'impression du député, à qui on aura mal rapporté des propos que j'ai tenus dans une situation bien précise. J'ai déclaré qu'il y avait trois manières de retirer à quelqu'un la part de son revenu supérieure à ce que permettent les lignes directrices. Dans le cas des salaires, on pourrait reprendre ce montant en le retenant sur sa rémunération mensuelle. On pourrait aussi demander directement au salarié de le rembourser. C'est peut-être dans ce sens large, mais facilement compréhensible, que j'ai parlé d'imposition. La troisième méthode serait de prélever directement l'excédent auprès de l'employeur, si ce dernier a fixé des émoluments ou salaires dépassant les lignes directrices. C'est donc vraiment faire preuve de partialité que de suggérer que j'envisageais d'appliquer des surtaxes.

M. Orlikow: Étant donné que les travailleurs indépendants sont leurs propres employeurs, les restrictions que le premier ministre a suggéré d'appliquer aux personnes recevant des émoluments ou salaires ne pourraient-elles pas s'appliquer également aux travailleurs indépendants, et ne serait-il pas tout aussi simple de leur imposer une surtaxe de 100 p. 100 afin que ceux à qui est imposé un plafond d'augmentation de 10 p. 100, sachent bien que, dans les professions libérales, les docteurs, avocats, ingénieurs, etc. n'obtiendront pas une augmentation supérieure à 10 p. 100, qui est celle que le premier ministre estime juste.

M. Trudeau: L'honorable député suggère une technique que les divers gouvernements provinciaux pourront sans aucun doute examiner. S'il fait allusion au Livre blanc—je reviens à présent à sa première question d'aujourd'hui—il se souviendra que nous avons laissé aux gouvernements provinciaux le soin d'agir dans le secteur des loyers et des honoraires de professions libérales. Ils ont choisi de le faire...

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, on sait bien que les honoraires des professions libérales ne peuvent être réglementés qu'à l'échelle nationale.

M. Trudeau: Le député pourrait poser une question supplémentaire.

M. Broadbent: Certes, monsieur!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne s'agit pas ici du Congrès libéral; nous sommes à la Chambre des communes.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis disposé à répondre à une question supplémentaire, si vous le permettez et si vous voulez bien prier le chef des néo-démocrates de

[M. Trudeau.]

remplacer son député de l'arrière-ban de manière que je puisse répondre à la question et revenir ensuite au député de l'arrière-ban que l'on a rabaisé par cette intervention.

* * *

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—DEMANDE D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES PETITES ENTREPRISES

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné l'état actuel des négociations entre le gouvernement et le syndicat des postiers, et puisque les négociateurs représentant le syndicat sont disposés à négocier et que le gouvernement leur répond qu'il ne reviendra pas sur sa dernière proposition, le gouvernement est-il disposé à présent à envisager un programme destiné à aider les autres parties concernées, et notamment les petites entreprises et ceux dont les moyens de subsistance se trouvent fortement touchés par l'arrêt des services postaux?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Je ne suis pas sans savoir tous les inconvénients que la grève des postes cause aux petites entreprises qui fonctionnent par correspondance. Je suis même agréablement surpris du soutien qu'elles m'ont apporté. Je suppose qu'elles préféreraient qu'à l'avenir les grèves des postes n'aient lieu que pendant la période légalement autorisée et qu'elles ne se reproduisent pas illégalement tous les six mois. C'est l'impression que m'a donnée ce matin l'un des chefs attitrés du groupe des petites entreprises fonctionnant par correspondance.

Je pense qu'il est possible de trouver un autre terrain d'entente. Nous pouvons toujours abaisser la limite de certains aspects matériels de la convention collective ou en étendre les bénéfices à certains membres du syndicat des postiers moins avantagés que leurs collègues. Si telles sont leurs préférences, je serais très heureux de les satisfaire.

M. Horner: Le ministre a donné un exposé exact des négociations, mais il ne semble pas avoir compris ma question. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour éviter que des groupes étrangers au conflit postal n'en subissent les conséquences?

M. Mackasey: J'aimerais bien pouvoir répondre à cette question d'une manière catégorique, car je sais que le problème est grave. Je peux simplement dire que j'ai eu plusieurs entretiens avec des personnes concernées pour déterminer les avantages qui leur paraissent essentiels. Si une législation s'impose dans ce domaine, je ne pourrai alors que faire des recommandations d'ordre général à mes collègues.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LA CONFÉRENCE SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS À VANCOUVER—DEMANDE DE PROMESSE FORMELLE D'OCTROI DE CRÉDITS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je pense qu'il en a reçu préavis. Puisque le ministre n'a pu assurer aux habitants de Vancouver que des subventions adéquates du gouvernement fédéral leur seront accessibles pour Habitat Forum, et puisque la der-